



Déménagement sans prévenir le père de ma fille

Par **Marisa 15**, le **24/09/2019** à **17:24**

Bonjour,

Je ne suis plus avec le père de ma fille depuis 2 ans

il me harcèle, m'a frappé, me menace de mort et vien en bas de chez moi pour m'harceler

J'ai déjà déposé plainte

il n'y a pas de jugement pour le moment

je souhaiterais savoir si je déménage sans le prévenir j'ai le droit ? J'ai toujours peur de le croiser en bas de chez

Merci pour votre réponse

cordialement,

Par **Visiteur**, le **24/09/2019** à **18:31**

Bonjour

Vous pouvez le faire, mais pensez à signaler cela aux service de police et à porter plainte.

EN CAS D URGENCE APPELEZ LA POLICE AU 17, 112 d'un portable.

Vous ne méritez pas d'être battue ou maltraitée et que la violence n'est pas acceptable, même en période de crise. Pour vous faire aider :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048>

En cas de coups, consultez un médecin pour recevoir des soins, mais aussi pour obtenir un certificat médical, sur lequel seront notées les violences que vous aurez subies constituera une preuve dans le cadre d'une possible procédure judiciaire.